



CONSEIL COMMUNAL

GIMEL

Rapport
Sur le préavis municipal No 04-2017
Construction d'un bâtiment scolaire : Crédit de construction

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission composée de

Vincent Frutiger, président,
Sophie Debonneville,
Amandine Coullard-Descos
Jean-François Jacot
Jean-Claude Magnin, rapporteur

S'est réunie à trois reprises,

- Le mardi 30 mai 2017 pour la prise de connaissance du préavis et l'élaboration des questions ;
- Le mardi 6 juin 2017 pour une séance en présence de Madame Sylvie Judas, syndique, Madame Anne-Laurence Berger, municipale, Monsieur Laurent Guignard, municipal et le bureau Magizan SA représenté par Madame Véronique Magi et Monsieur Olivier Fazan qui nous ont présenté le projet. Nous tenons ici à remercier vivement la Municipalité et le bureau pour leur disponibilité et leurs explications.
- Le mardi 13 juin 2017 pour la synthèse et la rédaction du présent rapport.

Le choix architectural se veut moderne. L'exécution devra être rapide vu le délai imparti, soit la rentrée scolaire 2018.

Le bâtiment répond à la prévision des effectifs des classes pour les 15 prochaines années au moins.

L'implantation définitive a été retenue en fonction de l'ensoleillement des classes et à la proximité de l'éventuelle gare routière. Le bureau d'architecte nous a rassuré quant au fonctionnement de celle-ci.

En raison du coût de construction, le choix d'un toit plat a été retenu. Toutefois, selon l'architecte, il est impératif de prévoir un entretien annuel pour garantir une durabilité de 30 ans de celui-ci.

En ce qui concerne les grandes surfaces vitrées, la commission a été préoccupée par la partie thermique du bâtiment. Le bâtiment sera ventilé de manière naturelle et le concepteur garanti une aération adéquate. La commission est perplexe.

Pour l'obscurcissement des salles, la commission suggère d'opter plutôt pour des stores à lamelles variables, qui devraient aussi assurer une meilleure ventilation.
Le corps enseignant semble en accord avec ce bâtiment et ses grandes baies vitrées.
La question du chauffage a été soulevée, il se fera à distance depuis le Marais 1. Le chauffage étant déjà obsolète, il fera l'objet d'un prochain préavis.
Les portakabins sont en mauvais états et seront vraisemblablement inutilisables. Les frais d'évacuation ne sont pas prévus dans ce projet.
Quant au centre des jeunes, il est déplacé provisoirement sous la grande salle.

L'entier de la commission regrette le peu de temps mis à disposition pour un projet d'une telle importance et s'interroge sur sa nomination tardive.
Nous sommes conscients de l'urgence et la nécessité de garder les enfants à Gimel. Néanmoins nous avons statué sur un projet pratiquement abouti. Nous saluons ici le travail effectué. Toutefois, nos remarques et observations ne peuvent plus être prises en compte. La commission déplore cet état de fait.

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GIMEL

- Vu le préavis No 04-2017 de la Municipalité
- Oûi le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet
- Oûi le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- a. D'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation et la construction d'un collège Marais 3 pour un montant arrondi de Fr. 5'200'000.- TTC
- b. D'allouer un crédit de Fr. 5'200'000.- pour exécuter ces travaux
- c. De financer ce crédit par un emprunt de Fr. 5'200'000.- aux meilleures conditions actuelles du marché
- d. D'amortir ces travaux sur une période de 30 ans
- e. De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires d'un montant estimé à Fr. 14'113.-/an.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 avril 2017.

Pour la commission

Vincent Frutiger, Président

Amandine Coullard-Descos

Jean-Claude Magnin, rapporteur

Sophie Debonneville

Jean-François Jacot